



Règlement 2025

SOMMAIRE

Présentation	2
Participation	2
Inscriptions	2
Assurance annulation	3
Annulation d'engagement à la demande du concurrent	3
Remise des dossards et chronométrage	4
Tarifs	5
Modifications ou annulation	6
Description des courses.....	7
ULTRA TRAIL DU PUY MARY	7
ULTRA TRAIL DU PUY MARY DUO	8
GRAND TRAIL DU LIORAN.....	8
TRAIL DE LA JORDANNE SOLO	9
TRAIL DE LA JORDANNE RELAIS	9
L'INSOMN'ILLAC	10
LA RANDO	10
Assistance	11
Disqualification	11
Récompenses	11
Sécurité et secours	11
Abandon et rapatriement.....	12
Assurance	12
Droits à l'image.....	12
Éthique de course, éco-citoyenneté.....	12
Soins de confort et douches	12
CNIL/ RGPD	12
Acceptation du règlement.....	13

<p>Présentation</p>	<p>La 12ème édition de l'UTPMA aura lieu le vendredi 13 et le samedi 14 juin 2025</p> <p>L'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac est un ensemble de courses pédestres sur sentiers et chemins de montagne, organisé par l'association Tom 15 (Trail Odyssée Montagne 15), association loi 1901 inscrite au journal officiel le 8 Avril 2011 sous le numéro w151003497.</p> <p>Le présent règlement s'applique sur toutes les courses de l'événement 2025.</p>
<p>Participation</p>	<p>Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés dont l'âge correspond aux critères catégorie/distances de la FFA ;</p> <p>La participation aux différentes courses se fait sous l'entière responsabilité des coureurs, de ce fait, ils renoncent à tout recours envers les organisateurs en cas de dommages subis ou occasionnés. Les concurrents s'engagent à renoncer à toute poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de la participation à cette manifestation.</p> <p>Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.</p>
<p>Inscriptions</p> <p>Ouverture des inscriptions le 8 décembre 2024 à 14h00.</p> <p><i>Inscriptions obligatoires pour toutes les courses sur le site Njuko.</i></p>	<p>Les inscriptions se font uniquement en ligne via un mode de paiement sécurisé sur le site d'inscription Njuko.</p> <p>Lien et informations complémentaires sur : http://www.utpma.fr/inscriptions</p> <p>Afin de valider son inscription, le coureur majeur doit, obligatoirement, l'accompagner soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de sa licence en cours de validité (licence FFA, UFOLEP, athlé running, athlé compétition, Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) • de son Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») . Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Vous pouvez vous procurer votre PPS via le lien suivant : https://pps.athle.fr/ <p>Pour les participants mineurs : les parents ou représentants légaux doivent transmettre l'autorisation parentale UTPMA dûment remplie disponible sur le site d'inscription. Les personnes exerçant l'autorité parentale et le mineur renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé et attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants étrangers sont tenus de fournir un PPS • Il appartient au coureur de compléter et vérifier l'état de son inscription sur son profil coureur via le site Njuko • Tout dossier incomplet à la date du 20 Mai 2025 annulera l'inscription sans aucun remboursement possible. • Les seuls transferts autorisés sont ceux effectués via la plateforme d'inscription Njuko. Un concurrent rétrocédant son dossard en dehors de la plateforme d'inscription sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par la personne portant son numéro de dossard durant l'épreuve. <p>Aucun document envoyé par mail à l'organisation ne sera pris en compte.</p>

	<p>Pour les participants à l'Ultra Trail Solo ET Duo : il vous faudra justifier d'avoir couru et terminé une course ouvrant au moins 65 points entre le 15/05/2024 et le 20/05/2025. Vous devrez déposer dans votre espace coureur sur le site de Njuko via la visionneuse sous forme de fichier PDF le résultat de votre course où vous apparaissez finisher. Si au moment de l'inscription vous n'avez pas encore réalisé une course ouvrant ces points, vous devrez indiquer la date et le format de course que vous envisagez de faire avant le 20 mai 2025. Toutes ces informations seront vérifiées par l'organisation.</p> <p>Calcul des points : Le nombre de kilomètre et le dénivelé positif permettent de comptabiliser des points : 1 km de distance = 1 point et 100m de dénivelé positif = 1 point. Exemples : Un trail de 50km et 1500m de dénivelé positif = 50+15 points, soit 65 points. Un 100km sur route sans dénivelé = 100 points. Un trail de 40km et 2500m de D+ = 40+25 points, soit 65 points Un Ultra trail de 80km et 2000m de D+ = 80+20 points, soit 100 points</p> <p>Seules les courses exclusivement hors stade (trail) sur une seule étape, avec classement sont prises en considération et vous ne pouvez pas additionner les points de plusieurs courses pour obtenir ces points. Le calcul se fait sur la distance arrondie au km et le dénivelé positif arrondi à la centaine de mètres la plus proche. Les courses types « le seul homme debout » ne sont pas pris en compte.</p>
<p>Assurance annulation</p>	<p>Une assurance « annulation » est proposée lors de votre inscription sur le site de Njuko. Pour les participants qui le souhaitent, vous pouvez souscrire à cette assurance annulation au moment de votre inscription.</p> <p>Cette assurance permet au participant, sous certaines conditions établies par l'assureur, de se faire rembourser les droits d'inscription payés y compris les options (repas, navette) en cas de désistement avant le 20 mai 2025. Vous devez déclarer votre sinistre en vous connectant à votre espace coureur en ligne. Le remboursement est effectué directement par la compagnie d'assurance souscrite lors de votre inscription en ligne. L'association TOM15 n'intervient pas dans le processus, l'organisation est totalement indépendante de l'assurance annulation et ne pourra pas traiter les questions relatives à ce sujet.</p> <p>Sans cette assurance annulation, le coureur ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription (même pour raison médicale). L'assurance est nominative et ne sera pas transférable à un autre participant en cas de vente de dossard ou de transfert.</p>
<p>Annulation d'engagement à la demande du concurrent</p>	<p>Si le coureur n'a pas souscrit d'assurance annulation il ne pourra faire aucune demande de remboursement auprès de l'organisation, quelle qu'en soit la raison.</p> <p>Les transferts de dossards sont autorisés jusqu'au 20 mai 2025 directement sur le site de Njuko. L'organisation ne gère pas les transferts de dossards.</p> <p>Sur l'Ultra, les coureurs qui ne pourront pas justifier des 65 points au 20 mai 2025 verront leur inscription annulée sans remboursement possible. Nous recommandons aux coureurs d'anticiper et de mettre leur dossard en vente si à l'approche de la date limite fixée au 20 mai ils n'ont pas pu terminer une course qualifiante.</p>

Remise des dossards et chronométrage

- **Remise des dossards :**

Pour toutes les courses, la remise des dossards / bracelets aura lieu **le vendredi 13 juin 2025 de 10h00 à 22h00 dans le Jardin des Carmes uniquement. Aucun dossard ne sera délivré le samedi.**

Les dossards et dotations seront remis en main propre pour chaque coureur **sur présentation de sa pièce d'identité.**

Les dossards doivent toujours être visibles de face, portés sur la poitrine ou sur le ventre. Ils ne doivent pas être cachés sous un vêtement.

- **Chronométrage :**

Les participants des différentes courses seront badgés à plusieurs endroits sur leur parcours respectifs, pour cela :

- Les concurrents de **l'Ultra et du Grand Trail** recevront avec leur dossard des puces électroniques, une collée sur le dossard et une à mettre sur leur sac de course.
- Les concurrents des autres courses recevront avec leur dossard une puce électronique déjà collée sur leur dossard.

Toutes les puces seront récupérées à l'arrivée des concurrents

Tarifs

Ultra Trail du Puy Mary SOLO

Attention : les tarifs ci-après ne comprennent pas les frais d'inscription en ligne de Njuko

- **100 euros jusqu'au 30 avril 2025** puis **105 euros** à partir du 1er Mai 2025. Le tarif comprend la Pasta Party (si cochée à l'inscription), mais aussi le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher. Possibilité de prendre un repas du terroir coureur au tarif préférentiel de 10€ lors de l'inscription pour les coureurs de l'ultra.

Ultra Trail du Puy Mary DUO

- **200 euros jusqu'au 30 avril 2025** puis **210 euros** à partir du 1er Mai 2025. Le tarif comprend la Pasta Party (si cochée à l'inscription), mais aussi le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher. Possibilité de prendre un repas du terroir coureur au tarif préférentiel de 10€ lors de l'inscription pour les coureurs de l'ultra.

Grand Trail du Lioran

- **50 euros jusqu'au 30 avril 2025** puis **55 euros** à partir du 1er Mai 2025. Comprend le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher.

Trail de la Jordanne SOLO

- **30 euros jusqu'au 30 avril 2025** puis **35 euros** à partir du 1er Mai 2025. Comprend le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher.

Trail de la Jordanne RELAIS

- **36 euros jusqu'au 30 avril 2025** puis **38 euros** à partir du 1er Mai 2025. Comprend le cadeau de bienvenue des deux équipiers, les ravitaillements et la récompense finisher.

L'Insomn'illac

- **12 euros.** Comprend les ravitaillements et la récompense finisher.

Randonnée

- **25 euros.** Comprend le cadeau de bienvenue, le repas chaud sur le parcours et les ravitaillements.

Parcours des Super- Héros

- **5 euros.** Comprend le cadeau de bienvenue et le goûter. Rappel : Inscription et paiement sur place à la remise du dossard

Pasta Party Repas du Terroir

- **Vendredi 13 juin 2025 à partir de 18h : 12 euros (- 12 ans : 6 euros).**
- **Samedi 14 juin 2025 de 19h à 02h00 : 15 euros (-12 ans : 8 euros).** Tarif préférentiel à 10€ pour les coureurs de l'ultra qui réservent leur repas en ligne lors de leur inscription.

Les inscriptions seront closes le 20 mai 2025 à minuit ou dès que le nombre maximal de participant par course sera atteint.

<p><i>Modifications ou annulation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les épreuves à tout moment en fonction des conditions climatiques (météorologiques, catastrophes naturelles), des événements politiques majeurs (attentats...) ou tout autre événement pouvant nuire à la sécurité des personnes. • En cas d'annulation de l'événement à la date du 20 mai 2025, les droits d'inscriptions seront remboursés à hauteur de 100% • Au-delà de cette date, l'organisation ne procédera à aucun remboursement. Les repas payés en supplément seront intégralement remboursés. • En cas de conditions météorologiques trop défavorables (forts risques orageux, pluies violentes,..), l'organisation et /ou les autorités compétentes, peuvent décider de modifier les horaires de départ, les parcours, barrières horaires ou lieux de ravitaillements • Les parcours peuvent évoluer en fonction des autorisations de passages accordées. <p>En acceptant le présent règlement tous les concurrents s'engagent à suivre et respecter ces mesures.</p> <p>Attention : Les chiens et autres animaux de compagnie sont formellement interdits sur tous les parcours.</p>
<p><i>Mesures sanitaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le bon déroulement des épreuves, toutes les mesures sanitaires imposées par décisions gouvernementales ou par toute autre institution officielle seront mises en place le jour de l'événement • Tous les concurrents s'engagent, si nécessaire, à présenter un pass sanitaire en cours de validité afin de pouvoir participer à l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

Description des courses

ULTRA TRAIL DU PUY MARY

Distance d'environ **112 Km et 5500m de dénivelé positif**

A partir de la catégorie Espoir (2005) Ouvert
à 600 participants solo et 50 duos

DEPART : 23h le vendredi 13 juin 2025 de la rue des Carmes à Aurillac

Attention : suivant les réglages et systèmes de mesure utilisés, les dénivelés et kilométrages peuvent varier. Les distances et dénivelés des parcours de l'UTPMA sont calculées à partir d'une trace au format GPX importée du site www.tracedetail.fr.

Matériel obligatoire

- une réserve d'eau minimale de 1,5 litres
- une écotasse
- une couverture de survie
- une lampe frontale en bon état de marche avec piles neuves et/ou batterie chargée
- un sifflet
- une réserve alimentaire
- une veste imperméable
- un téléphone portable

N° SECOURS 07.68.69.98.68

Contrôle de la présence du matériel réglementaire

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire.

Une vérification du matériel obligatoire sera effectuée pour tous les coureurs avant d'entrer dans le sas de départ.

Un contrôle du matériel pourra également être effectué sur le parcours, par n'importe quel membre de l'organisation, à tout moment de la course.

Attention : Tous les participants (traileurs et randonneurs) devront obligatoirement disposer de leur propre écotasse et/ou réserve d'eau. Aucun gobelet plastique présent sur les ravitaillements, la pasta party et le repas du terroir

Usage des bâtons

Toléré mais INTERDIT dans la zone suivante :

Montée du Puy Mary

Un panneau annoncera le début et la fin de la zone sans bâton.

Merci de nous aider à protéger les zones sensibles de l'écosystème du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Une partie des parcours passe chez des particuliers et n'est ouverte que le jour de la course. Seul le respect de cet interdit permettra de garantir l'avenir de la course.

Base de vie

Les coureurs souhaitant un sac d'allègement à la base de vie du Lioran devront obligatoirement **utiliser le sac officiel** qui leur sera fourni au retrait du dossard moyennant une caution de 5 euros. Tout autre contenant sera refusé. (Pour ceux qui l'ont conservé, il est possible d'utiliser le sac des années précédentes).

Le sac ne devra pas excéder 5 kg. L'organisation vous recommande de ne pas laisser d'objets de valeur et décline toute responsabilité en cas de vol, de casse ou de perte.

Le dépôt des sacs base de vie se fera dans la salle « des syndicats » du bâtiment de l'horloge, place de la Paix, face au cinéma « le Cristal »

La base de vie du Lioran se situe dans la patinoire, à côté du ravitaillement. Seuls les coureurs bénéficiant de l'option base de vie y auront accès. Une zone d'assistance sera matérialisée (un

**Ravitaillements et
Barrières Horaires**

**ULTRA TRAIL DU PUY
MARY DUO**

GRAND TRAIL DU LIORAN

seul assistant par coureur).

La récupération des sacs base de vie se fera dans la salle « des syndicats » du bâtiment de l'horloge, place de la Paix, face au cinéma « le Cristal » :

• **DÉPOT** : vendredi 13 juin de 15h00 à 22h45. Horaires impératifs. N'attendez pas le dernier moment pour déposer votre sac.

• **RETRAIT** (+ objets perdus) : samedi 14 juin de 16h00 à 02h30

Retrait sur présentation du dossard uniquement.

Les sacs peuvent être récupérés au Lioran et au retour à Aurillac par le coureur lui-même ou bien un accompagnant si celui-ci à la carte d'identité du coureur et son numéro de dossard.

Les sacs qui n'auront pas été retirés pourront être réexpédiés au tarif postal majoré de 15€ de frais.

7 ravitaillements complets sur le parcours + arrivée

Les barrières horaires sont applicables sur les ravitaillements mentionnés ci-dessous :

- Salle des fêtes de Velzic **17 km BH 2h30**
- Thiézac **35,5 km BH 7h15**
- Station du Lioran **55,6 km BH 11h45**
- Col du Pas de Peyrol **66,6 km BH 15h15**
- Halle de Mandailles **75,4 km BH 17h00**
- Salles des fêtes de Lascelle **90,8 km BH 20h40**
- Mairie de Saint Simon **102,6 km BH 23h50**
- Arrivée à Aurillac **112 km**

Tous ces horaires sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution du tracé

Principe du duo : une inscription sous le même dossard.

Vous partez ensemble, vous faites la course ensemble, vous franchissez la ligne d'arrivée ensemble.

112km à partager et se soutenir dans les difficultés à affronter.

Les deux coéquipiers doivent avoir validé les 65 points. Si l'un des deux coureurs n'a pas validé ses 65 points au 20/05/2025, l'inscription du duo ne sera pas validée.

La course se fait en duo du début à la fin. L'abandon de l'un des coéquipiers entraîne automatiquement l'abandon de l'autre.

Aucune équipe ne pourra être reconstituée en cas d'abandon de l'un de ses coéquipiers

Tous les points de contrôle doivent être passés ensemble.

Si les deux coureurs ne passent pas la ligne d'arrivée ensemble ils encourent une disqualification

Temps de course et barrières horaires identique au format solo

Distance d'environ **50 km avec 1800m de dénivelé positif**

A partir de la catégorie Espoir (2005)

Ouvert à 600 participants

Pas de barrière horaire

Départ le samedi 14 juin 2025 à 9h00 du Lioran

Horaires susceptibles d'être modifiés en fonction de l'organisation des navettes

Acheminement au départ en option (5 euros) lors de l'inscription

Attention : suivant les réglages et systèmes de mesure utilisés, les dénivelés et kilométrages peuvent varier. Les distances des parcours de l'UTPMA sont calculées à partir d'une trace au format GPX importée sur le site www.tracedetrail.fr

Matériel obligatoire

- une réserve d'eau d'un litre minimum
- une écotasse
- une couverture de survie
- un sifflet
- une réserve alimentaire
- une veste imperméable
- un téléphone portable

N° SECOURS 07.68.69.98.68

Usage des bâtons
Barrières Horaires
Ravitaillements

Autorisé sans aucune restriction.

Sans

3 ravitaillements complets sur le parcours + arrivée :

- Mandailles **12,9 km**
- Salle des fêtes de Lascelle **28,1 km**
- Mairie de Saint Simon **39,8 km**
- Arrivée à Aurillac **50 km**

**TRAIL DE LA JORDANNE
SOLO**

Distance d'environ **28 km avec 800 m de dénivelé positif**

A partir de la catégorie Espoir (2005)

Ouvert à 500 participants - Pas de barrière horaire

Départ le samedi 14 juin 2025 à 9h05 de Velzic

Matériel obligatoire

- une réserve d'eau (0,5 litre minimum)
- une écotasse

N° SECOURS 07.68.69.98.68

Tous les participants devront OBLIGATOIREMENT se faire enregistrer/ bipper à 7h15 et prendre la navette mise à disposition par l'organisation pour rallier le village de Velzic. Lieu de prise en charge dans les bus à venir

Les coureurs n'ayant pas pris la navette ne pourront pas prendre le départ de la course.

Usage des bâtons
Barrières Horaires
Ravitaillements

Autorisé sans aucune restriction.

Sans

2 ravitaillements complets sur le parcours + arrivée

- Lascelles **6 km**
- Saint-Simon **18 km** [zone de relais]
- Arrivée à Aurillac

**TRAIL DE LA JORDANNE
RELAIS**

Premier relais environ 18 km avec 600 m D+ catégorie junior et plus

Second relais environ 10 km avec 200 m D+ catégorie cadet et plus

Ouvert à 100 équipes - Pas de barrière horaire

Pour les mineurs, **l'autorisation parentale UTPMA est obligatoire.** (Document à télécharger sur la page "inscriptions" de notre site www.utpma.fr et à joindre à l'inscription)

Les personnes exerçant l'autorité parentale et le mineur renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé et attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Départ le samedi 14 juin 2025 à 9h de Velzic

Matériel obligatoire

- une réserve d'eau
- une écotasse

N° SECOURS 07.68.69.98.68

Usage des bâtons

Barrières Horaires

Ravitaillements

Sans restriction.

Sans

R1 : à Lascelles km 6 et Saint Simon km 18 (arrivée de R1)

R2 : à Saint Simon (départ de R2) puis sur l'arrivée à Aurillac

L'INSOMN'ILLAC*

**Nouvelle épreuve,
modifications possibles*

NOUVEAU

Distance d'environ **10 km avec 200m de dénivelé positif**

A partir de la catégorie Cadet (2008)

Ouvert à 100 participants

Départ le samedi 14 juin 2025 à 22h de Saint-Simon

Matériel obligatoire

- une lampe frontale en bon état de marche avec piles neuves et/ou batterie chargée
- une écotasse

N° SECOURS 07.68.69.98.68

Usage des bâtons

Barrières Horaires

Ravitaillement

Autorisé sans aucune restriction.

Sans

1 point d'eau à mi-course et **1 ravitaillement** complet à l'arrivée à Aurillac

RANDO

« La Compostella »

Nouveau parcours

Distance d'environ 20 km et 600m D+

Ouvert à 500 participants

Départ le samedi 14 juin 2025 à 10h00 du village de Polminhac

Pour les personnes qui le souhaitent, l'organisation met à disposition des bus pour se rendre à Polminhac (**à cocher impérativement lors de votre inscription**).

Départ des bus le samedi 14 juin à **8h30**. Le départ effectif de la randonnée se fera à Polminhac et son arrivée à Aurillac. Attention, pas de navettes prévues sur le tracé de la randonnée ni pour le retour vers Polminhac.

Tout mineur devra obligatoirement être accompagné d'un adulte et sera sous sa responsabilité.

Cette randonnée est organisée en partenariat avec la **mairie de Polminhac** et l'association **Les Pas Vézacois** de Vézac.

Matériel obligatoire

- une réserve d'eau et/ou une écotasse
- des couverts pour le repas du midi (aucun couvert ne sera distribué)
- des chaussures adaptées à la marche
- un coupe-vent et une tenue adaptée selon les conditions météo (vêtements de pluie, casquette...)

N° SECOURS 07.68.69.98.68

Usage des bâtons

Barrières Horaires

Ravitaillements

Accepté sans restriction.

Sans

1 repas chaud sur le parcours + des ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée

Le repas est accessible sur présentation du bracelet qui vous est délivré après vérification de votre inscription.

Les animaux de compagnies même en laisse ne sont pas autorisés.

<p>Assistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les concurrents pourront bénéficier d'une assistance extérieure UNIQUEMENT dans les zones de ravitaillement officielles sous peine de disqualification • Aucun ravitaillement extérieur à ces zones et accompagnement de coureur entre ces zones n'est possible. • Un seul assistant par coureur est autorisé dans la zone.
<p>Disqualification</p>	<p>Les chefs de postes (points de passages et de ravitaillements) informent la direction de course s'ils sont témoins d'un non-respect du règlement.</p> <p>La Direction de course est habilitée à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement la disqualification du concurrent dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manquement au règlement - Assistance en dehors des zones autorisées - Aide extérieure, accompagnement d'une personne ou d'un animal sur tout ou partie du parcours - Non-respect du tracé balisé, virages coupés, coupe représentant un raccourci - Utilisation d'un moyen de transport sur le parcours - Absence de passage à un point de contrôle - Echange de dossard - Non-assistance à un coureur en difficulté - Refus de se soumettre au contrôle anti dopage <p>Le non-respect de ces règles entraîne un retrait immédiat du dossard et une disqualification.</p>
<p>Récompenses</p>	<p>La remise des prix des cinq courses (Ultra, Grand Trail de la Jordanne, Trail d'Aurillac Solo et Relais) aura lieu samedi 14 juin 2025, au niveau du Jardin des Carmes à Aurillac. La remise des prix de l'Insomn'illac se fera sur la ligne d'arrivée directement.</p> <p>Seront récompensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 3 premiers scratch Femmes / Hommes, ainsi que les première.s Femmes et Hommes des catégories suivantes (hors scratch) de l'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac (112 km), du Grand Trail (50 km) et du Trail de la Jordanne SOLO (28km) (Espoir / Senior + Master 0 / M1+2 / M3+4 / M5+6 / M7 et +) - Les premiers relais Femmes / Hommes / Mixtes du Trail de la Jordanne RELAIS - Les premiers Duo Femme / Homme / Mixte de l'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac (112km) - Les 3 premiers scratch Femmes / Hommes, la 1^{ère} cadette, le 1^{er} cadet, la 1^{ère} junior et le 1^{er} junior. <p>En cas d'égalité, la répartition des lots se fera par tirage au sort.</p>
<p>Sécurité et secours</p>	<p>Les postes de contrôle et de sécurité seront installés le long du parcours et une équipe de secouristes assurera la sécurité de la zone Départ/Arrivée. Des médecins urgentistes, infirmières et secouristes composeront le dispositif de secours de course, reliés entre eux par un réseau de secours dédié avec le médecin régulateur. Au PC course, le médecin régulateur est en contact avec le SAMU du Cantal et les autres moyens de secours publics (pompiers, gendarmes). N° SECOURS : 07.68.69.98.68.</p> <p><u>En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime</u> ou avoir le comportement le plus approprié. Le numéro de secours sera imprimé sur chaque dossard, et permettra de joindre le PC course.</p>

<p>Abandon et rapatriement</p>	<p>Tout coureur qui se présente au-delà des barrières horaires est exclu de la course, son dossard sera systématiquement invalidé par l'organisation.</p> <p>Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui récupère ses puces et invalide son dossard.</p> <p>Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste et le PC course.</p> <p>Des bus abandons sont mis à disposition dans la vallée, permettant un retour à Aurillac.</p> <p>Suite à un abandon/invalidité du dossard, si le coureur poursuit le parcours, il le fait sous sa propre responsabilité, en aucun cas l'organisation ne pourra être tenue responsable s'il provoque ou subit un accident suite à cela.</p>
<p>Assurance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement, par une assurance individuelle accident. • Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance MAIF • Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'organisateur en assure la surveillance. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés dans les sacs coureurs mis en place pendant l'événement par l'organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.
<p>Droits à l'image</p>	<p>Chaque participant autorise expressément les organisateurs de l'UTPMA ainsi que leurs partenaires à utiliser les images et/ou vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux courses de l'UTPMA, et ceci sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.</p> <p>Dans le cadre d'un mineur non-émancipé, l'inscription aux Super-Héros emporte accord des parents d'utilisation des images de l'enfant mineur</p>
<p>Éthique de course, éco-citoyenneté</p>	<p>Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés et triés aux différents postes de contrôle, dans des containers prévus à cet effet. Si un coureur est surpris en train de jeter un emballage, vêtement ou tout objet de nature à polluer l'environnement de manière délibérée, il sera disqualifié.</p> <p>La course s'inscrit dans une éthique d'éco-citoyenneté et tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et le respecter.</p>
<p>Soins de confort et douches</p>	<p>Des masseurs-kinésithérapeutes, seront présents sur certains points de ravitaillement et à l'arrivée.</p> <p>Des douches seront mises à disposition (un panneautage sera mis en place).</p>
<p>CNIL/ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)</p>	<p>Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux bénévoles de l'UTPMA qui sont responsables du traitement de ces données. Elles sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Ceux-ci sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.</p> <p>Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il peut, par lui-même, modifier ses informations sur son espace coureur qu'il a créé lors de son inscription ou nous en faire part à l'adresse mail : inscription@utpma.fr</p>

Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant :

- Accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course ;
- S'engage à suivre le parcours prévu (présence de contrôleurs sur certains points) ;
- S'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un point de contrôle ou à un secouriste en cas de blessure.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision de la direction de course.